



## Ai - je droit a une indemnité

-----  
Par Bibi9

Bonjour,

J'ai été en contrat d'intérim de septembre 2023 à avril 2024 puis d'avril à juin j'étais en période d'essai (3 mois) pour un cdi pour le même poste mais avec une société différente que l'intérim, j'ai arrêté en pleine période d'essai, je voudrais donc savoir si j'ai normalement droit au indemnité de fin de contrat d'intérim ?

-----  
Par kang74

Bonjour,

Non si le contrat d'intérim a enchainé avec le CDI et que vous avez effectué les deux dans la même entreprise .

Je ne vois pas bien comment vous auriez pu avoir une période d'essai car on déduit la période d'intérim de la période d'essai ...

Il s'agit donc d'une démission .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13919]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13919  
[/url]

-----  
Par Bibi9

Pourtant c'est bien ce qui s'est passé à la suite de mon contrat en intérim, dans mon contrat de cdi il était notifié que j'avais 3 mois de période d'essai